

P.-J Proudhon

Le Représentant du Peuple, n° 29

30 avril 1948

Mystification du suffrage universel ¹

Comment se fait-il que ceux-là mêmes qui, il y a trois mois, appelaient de tous leurs vœux le suffrage universel, aujourd'hui n'en veulent plus.

Et comment ceux qui, il y a trois mois, n'avaient point assez de colères contre le suffrage universel, osent-ils aujourd'hui s'en prévaloir?

La même absence de principes, la même mauvaise foi explique cette double contradiction. Les uns se plaignent d'une loterie à laquelle ils ont perdu le pouvoir; les autres admirent une mécanique qui leur rend leurs privilèges. La belle chose, vraiment, et morale, et grande que la politique !...

¹ Le résultat des premières élections au suffrage universel avait été proclamé le 28 avril 1848. Les acteurs de la révolution qui, en février, avait abattu le régime monarchique voient leur révolution confisquée par le suffrage universel, car les élus sont pour la plupart conservateurs, et ils veulent maintenant rétablir l'ordre et en finir avec le socialisme.

Pour nous qui, bien avant la loi Cormenin², protestions contre cette vieille puérité du suffrage universel, nous avons droit de nous en plaindre, et de la réduire à sa juste valeur

Le suffrage universel, disions-nous, est une sorte de théorie atomistique par laquelle le législateur, incapable de faire parler le peuple dans l'unité de son essence, invite les citoyens à exprimer leur opinion par tête, *viritim*³, absolument comme le philosophe épicurien explique la pensée, la volonté, l'intelligence, par des combinaisons d'atomes. Comme si de l'addition d'une quantité quelconque de suffrages pouvait jamais sortir l'idée générale, l'idée du Peuple!...

Le moyen le plus sûr de faire mentir le Peuple est d'établir le suffrage universel. Le vote par tête, en fait de gouvernement, et comme moyen de constater la volonté nationale, est exactement la même chose que serait, en économie politique, un nouveau partage des terres. C'est la loi agraire, transportée du sol à l'autorité.

Parce que les auteurs, qui les premiers se sont occupés de l'origine des gouvernements, ont enseigné que tout pouvoir a sa source dans la souveraineté nationale, on a bravement conclu que le mieux était de faire voter, de la voix, du croupion, ou par bulletin, tous les citoyens, et que la majorité, absolue ou relative, des suffrages ainsi exprimés, était adéquate à ta volonté du peuple. On nous a ramenés aux usages des barbares, qui à défaut de raisonnement, procèdent par acclamation et élection. On a pris un symbole matériel pour la vraie formule de la souveraineté. La poussière des suffrages a été considérée comme l'essence de la raison populaire !...

Aussi, votez le mécompte. Je prends pour exemple les élections de Paris.

² Lois-Marie Cormenin était le vice-président de l'Assemblée constituante et avait rédigé la Constitution.

³ Par homme, par tête.

Plus de 400,000 citoyens avaient droit de suffrage &ans le département de la Seine, 300,000 à peine ont déposé leurs bulletins.

Pour qui compteront les 100,000 qui se sont abstenus ?

En les regardant comme s'ils n'existaient pas, vous les faites, par cela seul, profiter aux candidats élus, tandis qu'il y a tout autant à parier que s'ils avaient voté, ils auraient fait pencher la balance du côté contraire, ou du moins qu'ils auraient modifié notablement le résultat du vote.

Autre contradiction :

Sur les 300,000 suffrages recueillis, 13 candidats seulement ont réuni plus de la moitié ; les autres, au nombre de 21, n'ont été nommés qu'à des majorités relatives de 144,000 à 104,000 voix.

Comment ces élus de la minorité électorale peuvent-ils se dire représentants du peuple ? Quoi! il y a 200,000 électeurs qui protestent contre la candidature de M. Lamennais ; mais parce qu'ils ne se sont pas accordés pour dire quel homme ils voulaient à sa place, M. Lamennais passe malgré eux ! Il se pourrait ainsi, et la loi a prévu le cas, qu'un candidat exclu par 298,000 voix et porté par 2,000 fût député ! Et ce député se dirait élu par le suffrage universel ! quelle dérision !

Encore, si les fabricateurs de cette merveilleuse loi électorale avaient su, en faisant appel aux suffrages populaires individuellement exprimés, poser convenablement la question ! S'ils avaient dit aux citoyens :

La classe travailleuse entend participer à tous les avantages de la classé bourgeoise. Cette classe, là plus nombreuse et la plus pauvre, par conséquent la plus forte, est maîtresse du pouvoir. Bourgeois, travailleurs, il s'agit de procéder, d'un commun accord, à une réforme économique intégrale. Vous avez donc à choisir les homme les plus capables, par leur

spécialité, leur modération et leur dévouement, de régler les intérêts de tous.

Il est hors de doute que la question ainsi posée devant les électeurs aurait amené un résultat tout autre.

Au lieu de cela, qu'a fait le gouvernement ?

D'abord, par ses manifestes, par ses démonstrations, ses décrets et ses commissaires, il a posé le *casus belli* entre les deux castes qui sont censées diviser le peuple, la bourgeoisie et le prolétariat. Ce que voyant, l'immense majorité des citoyens a commencé à se mettre sur la défensive : le commis sans emploi et le banquier en faillite ; l'artisan sans travail comme le propriétaire sans revenu, tout le monde s'est fait bourgeois, personne n'a voulu se ranger dans la catégorie des prolétaires. Dès ce moment, il a été facile de prévoir dans quel sens seraient faites les élections.

Ce n'est pas tout.

Le gouvernement provisoire, avec les déplorables oscillations, tantôt vers le communisme, tantôt vers les idées conservatrices, provoque tout-à-coup, le 16 avril, un soulèvement de toutes les opinions, et la question électorale se trouve posée de nouveau entre la propriété et la communauté.

Ce fut partie perdue pour la réforme sociale. La masse des citoyens, qui l'aurait acceptée de grand cœur, vient, ou peu s'en faut, de la rejeter, sous le nom du communisme.

La négation du communisme, telle est la vraie signification des élections de 1848. Nous ne voulons point de la communauté du travail, ni de la communauté des femmes, ni de la communauté des enfants ! Les 260,000 voix données à M. de Lamartine ne veulent pas dire autre chose. Est-ce une adhésion aux théories de l'illustre poète, ou une épigramme ?

Vienne donc la nouvelle Assemblée nationale, avec son mandat équivoque. Nous saurons, pour notre part, ramener les citoyens représentants à la question.

La France, leur dirons-nous, ne veut pas de la communauté : qui en doute? Nous n'en voulons pas plus que vous.

Mais, est-ce que cela touche en rien à la question sociale ?

Est-ce qu'il suffit de protester contre la communauté pour éteindre la misère ?

Est-ce que le privilège de propriété est aboli ?

Est-ce que les bourgeois sont devenus travailleurs ?

Est-ce que les travailleurs sont devenus bourgeois ?

Est-ce que nous en avons moins une dette publique de six milliards, un budget de deux milliards, car il sera de deux milliards, plus douze milliards de créances hypothécaires ?

Est-ce que la crise est à sa fin ?

Est-ce que la circulation est rétablie ?

Est-ce que, par l'organisation du travail, le pain est assuré au dedans et au dehors ?

Est-ce que nous sommes libres ?

Est-ce que nous sommes égaux ? Est-ce que nous sommes frères ?

Bonnes gens, qui avez peur qu'on vous démarie, regardez-y à deux fois avant de vous conjurer dans votre commune insignifiance. Si vous vous imaginez n'être venus que pour appuyer une négation, vous n'avez pas compris votre mandat. Nous n'avons que faire de vos lumières. Allez-vous-en !